

ACTE CONSTITUTIF D'ASSOCIATION

L'an 2017, ce 5 mai, dès 19 heures et 5 minutes,

Les personnes ci-après nommées, réunies en assemblée constitutive à 1659 Rougemont, Chemin de la Teinturière, 3 dressent le procès-verbal de leurs décisions.

Liste de présence :

1. François de Carbonnel
2. Jean-Pierre Durant des Aulnois
3. Daphné Waser
4. Wojtek Wezranowski
5. Serge Yersin

Les prénommés déclarent constituer, sous la dénomination _____

---Association des Amis de l'Orgue de Rougemont,---

une association organisée corporativement conformément aux articles 60 et suivants du Code civil suisse, ayant pour but de doter l'église de Rougemont d'un orgue d'excellence permettant le déroulement optimal des services religieux et, en outre, la tenue de manifestations culturelles de qualité propres à faire connaître loin à la ronde un lieu historique contribuant à l'attrait et à la réputation du village, en rassemblant autour d'un projet commun aussi bien les autochtones que les mélomanes venant d'horizons divers tout en étant unis par l'amour de Rougemont.

Adoption des statuts _____

Lecture est donnée des statuts qui régiront l'association. _____

Ces statuts sont ensuite adoptés article par article, puis dans leur ensemble, à l'unanimité. _____

Un exemplaire de ceux-ci est signé séance tenante par le président ainsi que par le secrétaire ci-après nommés pour demeurer déposé au siège de l'association. _____

WW A.I. 5, WY
DW

Nomination du Comité exécutif

Les fondateurs désignent ensuite à l'unanimité en qualité de :

a.- Président : François de Carbonnel.

b.- Vice-Président : Jean-Pierre Durant des Aulnois.

c.- Secrétaire et trésorière : Daphné Waser.

d.- Membre représentant la Commune de Rougemont : Sonia Lang avec faculté de substitution par tout autre membre de la Municipalité.

e.- Membre organiste : Wojtek Wezranowski.

Les prénommés acceptent ou ont accepté leur fonction.

Il est rappelé qu'en vertu des statuts, un Comité d'Honneur pourra être constitué ultérieurement sur proposition du Président.

Les vérificateurs des comptes, enfin, seront désignés ultérieurement.

Divers

Les constituants confirment le montant de la cotisation initiale, susceptible d'être renouvelée, fixée statutairement à CHF 100 (cent francs) minimum.

Lecture du présent procès-verbal est faite aux fondateurs, qui l'approuvent et le signent.

L'assemblée est levée les an, mois et jour susindiqués à 19h 50.

Séance du Comité exécutif

Tenant leur première séance, les membres du Comité exécutif se répartissent d'un commun accord les diverses charges prévues par les statuts comme indiqué ci-devant.

Le Comité exécutif décide en outre que l'association sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature collective à deux du Président, du Vice-Président ainsi que de la secrétaire et trésorière.

Sur proposition du Président, il désigne comme membres du Comité d'Honneur :

- le Comte de Pahlen

- Monsieur Yann Guyonvarc'h

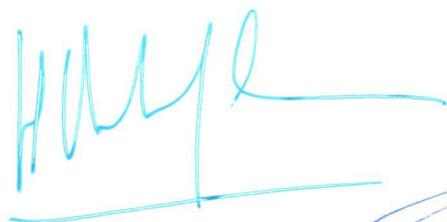
lesquels ont accepté cette nomination.

WW A.I.
DN S / 

Les bureaux de l'association sont enfin à 1659 Rougemont, Route de la Croisette 26, Chalet l'Arain, dans ses propres locaux.

Lecture du procès-verbal est faite aux membres du Comité exécutif, qui l'approuvent et le signent.

La séance est levée les an, mois et jour susindiqués à 20 heures.



A. de la houme

D. Weiss

